



Conseil Municipal lundi 25 septembre 2017

MOTION – Demande de libération de Monsieur Salah HAMOURI adoptée par la majorité municipale

Monsieur Salah HAMOURI, jeune avocat franco-palestinien, 32 ans, au service des prisonniers politiques palestiniens citoyen est détenu arbitrairement en Israël depuis plus d'un mois.

Il a été arrêté à Jérusalem dans la nuit du 22 au 23 août 2017, emmené de force de son domicile sans motif. Après six jours de détention, au cours desquels il ne subira que vingt minutes d'interrogatoire sans qu'aucun élément d'accusation ne lui soit signifié, il est présenté devant un juge de la cour de Jérusalem. Ce dernier décide de le placer en résidence surveillée pendant vingt jours, après paiement par sa famille d'une caution de 10000 shekels par sa famille (cela équivaut à 2300€ alors le salaire moyen d'un enseignant en Palestine est de 800€ par mois). Mais le Ministre de la Défense, Avigdor Liberman, notoirement d'extrême droite, connu pour ses déclarations racistes, ordonne son placement en détention administrative. La cour rejette l'ordre ministériel mais condamne Salah HAMOURI à purger trois mois de prisons non effectués d'une condamnation prononcée en 2005. Une décision absurde et qui confirme si besoin en était, l'absence de contenu dans le « dossier secret » que ses avocats ne peuvent consulter mais sur lequel se base pourtant toute cette mascarade. La défense israélienne fait appel de la décision de la Cour et a obtenu son placement en détention administrative pour 6 mois renouvelable.

Les détentions administratives sont une aberration au regard du droit international et ont un caractère totalement arbitraire, elles permettent d'enfermer pendant six mois renouvelables sans inculpation ni procès. Salah HAMOURI avait déjà été enfermé trois ans entre 2005 et 2008, sans inculpation ni même procès. Jamal Abu Leil, artisan de la paix entre l'Israël et la Palestine, bien connu de Montataire pour son action en faveur des jumelages avec des camps de réfugiés palestiniens, a été enfermé 18 mois, en détention administrative sur la base « d'informations secrètes ».

L'Etat d'Israël utilise l'emprisonnement de masse afin de briser la résistance. Ces détentions administratives sont utilisées comme une arme de pression politique et ce n'est pas sans rappeler l'histoire de l'Irlande ou encore de l'Afrique du Sud.



A Montataire, la lutte contre l'occupation illégale de la Palestine et pour la paix entre l'Israël et la Palestine n'est plus à démontrer. Comme pour Marwan Barghouti ou encore Nelson Mandela avant lui, nous nous engageons pour de la libération de Salah HAMOURI.

D'autant que le silence du Président de la République est assourdissant. Malgré les nombreuses sollicitation d'élus locaux et nationaux, Emmanuel Macron reste impassible face à la détention arbitraire d'un de nos concitoyens.

Le Conseil municipal de Montataire demande la libération et la protection de Monsieur Salah HAMOURI citoyen franco-palestinien détenu arbitrairement dans les prisons israéliennes.